



CENTRE PSYCHO-MÉDICO-SOCIAL LIBRE DE WAVRE 2

**LE CPMS EST UN SERVICE CENTRÉ SUR
LE BIEN-ÊTRE DE L'ÉLÈVE,
DE L'ÉCOLE MATERNELLE À LA FIN DES SECONDAIRES**

- Analyse de la situation amenée ;
- actions préventives ;
- vision globale de l'enfant (santé, vie affective, sociale, relationnelle, pédagogique, familiale,...) ;
- équipe multidisciplinaire ;
- soumis au secret professionnel ;
- partenaire en milieu scolaire ;
- avis indépendant de l'école ;
- service gratuit

Infos pratiques

- Permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 13h à 15h
- Rendez-vous possible au centre PMS et à l'école pendant les heures scolaires.
- Service fermé pendant les congés scolaires, à l'exception de :
 - la 2ème semaine des congés de détente
 - la 1ère semaine des vacances d'été
 - la dernière semaine des vacances d'été

QU'EST-CE QUE LE PMS PEUT M'APPORTER EN TANT QUE PARENT ?

- Des moments d'écoute et d'échange à propos de mon enfant ;
- des conseils, de l'aide et du soutien dans mon rôle de parent et autour des besoins de mon enfant ;
- un relais avec l'école et avec les services extérieurs ;
- ...

QU'EST-CE QUE LE PMS PEUT M'APPORTER EN TANT QU'ENSEIGNANT, DIRECTION OU ÉQUIPE ÉDUCATIVE ?

- Un regard extérieur complémentaire ;
- des temps d'arrêt permettant une réflexion commune pour le bien-être de l'élève ;
- des temps d'échange autour de la dynamique de classe ;
- la recherche commune de ressources supplémentaires, de pistes d'aides (recherche de partenariats, actions de prévention, activités de classe sur des thèmes divers, apports théoriques, etc.) ;

L'équipe présente dans l'école

Romina Veas
Conseillère
Psychopédagogique



Donatienne Abeloos
Infirmière

La direction du centre PMS
Vincent Dethier



QU'EST-CE QUE LE PMS PEUT M'APPORTER EN TANT QU'ÉLÈVE ?¹

-De l'écoute et du soutien ponctuel par rapport :

- à ma vie et mes relations (amicales, amoureuses, familiales) ;
- à mes difficultés personnelles (stress, déprime, manque de confiance en soi, difficultés scolaires, etc.) ;
- à mes questionnements sur ma scolarité (orientation scolaire et professionnelle) ;
- ...

010/24.10.09

les@centrepms.be

www.centrepms.be

¹ En maternelle et primaire, une rencontre individuelle avec l'enfant se fait uniquement après entretien avec les parents ou les personnes qui exercent l'autorité parentale. La législation prévoit la possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle de son enfant. Pour ce faire, veuillez contacter la direction du centre, Monsieur Dethier (010/24.10.09).